

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Territoire ex CdC Brame-Benaize

Par arrêté n°2019-16 en date du 04/12/2019, la Présidente de la communauté de communes Haut Limousin en Marche a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, pour l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal du territoire de l'ex CdC Brame Benaize (communes de Amac-la-Poste, Cromac, Dompiere-les-Eglises, Droux, Jouac, Les Grands Chézeaux, Lussac les Eglises, Magnac-Laval, Mailhac-sur-Benaize, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Hilaire-la-Traillie, Saint-Léger-Magnazelx, Saint-Martin-le-Mault, Saint-Sulpice-les-Feuilles, Villefavard).

Dates de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera du lundi 30 décembre 2019 à 9h00 au lundi 03 février 2020 inclus à 17h, soit pendant une durée de : 36 jours consécutifs.

Commission d'enquête

Par ordonnance n° E19000113/87COMPLUI en date du 06/11/2019, M. le Président du Tribunal Administratif de Limoges a désigné M. Gérard JAMGOTCHIAN, en qualité de président de la commission d'enquête.

Consultation du dossier d'enquête

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante : Communauté de communes Haut Limousin en Marche - 12 Avenue Jean-Jaurès, 87300 Bellac
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public pour être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public dans les lieux suivants : Au siège de l'enquête publique : Communauté de Communes Haut Limousin en Marche - 12 Avenue Jean-Jaurès, 87300 Bellac

Ce dossier sera également consultable en version numérique sur le site Internet de la communauté de communes (www.hautlimousinenmarche.fr) et à l'adresse suivante (<https://cloud.circom.fr/public/epbb2019>).

Le dossier sera également consultable sur un poste informatique disponible aux médiathèques de Saint-Sulpice-les-Feuilles (Médiathèque Saint-Sulpice les Feuilles, Place de l'Eglise Ancienne Perception-87160, Saint Sulpice les Feuilles) aux horaires d'ouverture habituels (Mardi 10h-12h Mercredi 13h30-17h Vendredi 16h-18h Samedi 10h-12h) et de Magnac-Laval (Médiathèque Magnac-Laval, Rue Grivet-87190, Magnac-Laval), aux horaires d'ouverture habituels (Mardi 15h-18h Mercredi 10h-12h 13h-17h Vendredi 15h-18h Samedi 9h30-13h). Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche dès publication du présent arrêté.

Observations du public

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions selon les possibilités suivantes :

- soit sur un registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par les membres de la commission d'enquête disponible au siège de l'enquête publique cité ci-dessus et dans les mairies des communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : du lundi au vendredi inclus, de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- soit par courrier à l'adresse suivante : M. le président de la commission d'enquête- 12 Avenue Jean-Jaurès, 87300 Bellac.
- soit par courriel à l'adresse suivante : urbanisme@cchlem.fr

Permanences de la commission d'enquête

La commission d'enquête se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations aux dates et lieux définis ci-dessous :

Lieux des permanences	Dates des permanences	Horaires des permanences	Lieux des permanences	Dates des permanences	Horaires des permanences
Mairie d'Amac-la-Poste	Samedi 11 janvier 2020	9h-12h	Mairie de Mailhac-sur-Benaize	Lundi 27 janvier 2020	13h30-16h30
	Mercredi 22 janvier 2020	14h-17h	Mairie de Saint-Georges-les-Landes	Mardi 21 janvier 2020	14h30-17h30
Mairie de Cromac	Mercredi 08 janvier 2020	14h-17h	Mairie de Saint-Hilaire-la-Traillie	Vendredi 24 janvier 2020	14h-17h
Mairie de Dompiere-les-Eglises	Samedi 18 janvier 2020	9h-12h	Mairie de Saint-Léger-Magnazelx	Mardi 28 janvier 2020	9h-12h
Mairie de Droux	Mercredi 15 janvier 2020	8h30-11h30	Mairie de Saint-Martin-le-Mault	Mercredi 29 janvier 2020	9h-12h
Mairie de Jouac	Lundi 13 janvier 2020	14h-17h	Mairie de Saint-Sulpice-les-Feuilles	Samedi 04 janvier 2020	9h-12h
Mairie des Grand Chézeaux	Mardi 14 janvier 2020	13h30-16h30		Vendredi 31 janvier 2020	14h30-17h30
Mairie de Lussac-les-Eglises	Lundi 20 janvier 2020	9h-12h	Mairie de Villefavard	Lundi 20 janvier 2020	14h-17h
Mairie de Magnac-Laval	Lundi 30 décembre 2019	9h-12h	Siège de la Communauté de Communes	Lundi 06 janvier 2020	9h-12h
	Samedi 25 janvier 2020	9h-12h		Lundi 03 février 2020	14h-17h

Suite de l'enquête publique

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions établis par la commission d'enquête seront tenus à disposition du public pendant une durée d'un (1) an à compter de la clôture de l'enquête publique. Ils pourront être consultés au siège de l'enquête publique au jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la communauté de communes Haut Limousin en Marche.

À l'issue de l'enquête publique, le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions de la commission d'enquête, sera soumis à la délibération du conseil communautaire, autorité compétente pour l'approuver, après qu'ils aient été présentés lors d'une conférence intercommunale rassemblant les maires des communes membres de la communauté de communes de Haut Limousin en Marche.